Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels

Fiche méthode

(HGGSP 1re · Thème 5 · Introduction et axe 1 · Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels)

La démarche : de la question à la dissertation

1. J'analyse le sujet. Exemple : « Pouvoir et religion dans l'Occident carolingien, de 751 à 814 ». Je définis sacralisation, sacre et couronnement ; je justifie les bornes (élection et onction de Pépin, mort de Charlemagne) ; l'an 800 est au centre, pas tout le sujet.

2. Je problématise avec un couple de notions. *Auctoritas* / *potestas*, légitimité / puissance effective, théorie / pratique, unité / fragmentation. Ici : comment l'alliance avec la papauté sacralise-t-elle le souverain franc tout en laissant ouverte la question de la supériorité ?

3. Je bâtis un plan qui fait avancer la réponse : une alliance scellée par le sacre (751-799) ; un empereur couronné par le pape (800) ; un empereur qui gouverne l'Église, une hiérarchie non tranchée (789-814).

4. J'appuie chaque idée sur un fait daté et je nomme l'historien quand l'interprétation est débattue (Dagron, Crone et Hinds).

Le réflexe — dans une comparaison, chaque partie pose la même question aux trois souverains : qui les consacre, qui dit le dogme, qui leur résiste ?

Cas 1 · Caractériser un État aujourd'hui

Réflexe — le texte (Constitution, loi), qui détient l'autorité religieuse, quelles libertés.

Exemple. Qualifier un pays dont la Constitution nomme une religion dominante mais déclare la liberté religieuse.

Religion officielle et liberté de conscience coexistent : ce n'est ni une théocratie ni une séparation.

Attention — théocratie ≠ religion officielle ; liberté de culte ≠ liberté de conscience.

Cas 2 · Lire un texte sur les deux pouvoirs

Réflexe — qui parle, à qui, et qui place-t-il au-dessus ?

Exemple. Interpréter une lettre de pontife qui distingue deux principes de gouvernement.

Il distingue sans séparer, et place l'autorité des prêtres au-dessus du pouvoir des rois.

Attention — pas de « séparation » ni de « laïcité » avant l'époque contemporaine ; sacre ≠ couronnement.

Cas 3 · Expliquer le 25 décembre 800

Réflexe — date, lieu, acteur, puis le sens pour le pape, pour Charles, pour Byzance.

Exemple. Expliquer pourquoi un pape menacé couronne un roi conquérant.

Chacun a besoin de l'autre : protection d'un côté, légitimité romaine et chrétienne de l'autre.

Attention — ni le pape ni Charles ne sont au sommet de leur puissance ; l'empire de 800 n'est pas le Saint-Empire.

Cas 4 · Mesurer qui domine en Occident

Réflexe — qui agit (empereur, pape, évêques) et dans quel domaine ?

Exemple. Interpréter un empereur qui couronne son fils sans le pape.

Le titre se transmet dans la dynastie ; mais le pape sacre l'héritier peu après : la question reste ouverte.

Attention — 843 : partage de l'empire en Occident, fin de l'iconoclasme à Byzance.

Cas 5 · Analyser un épisode byzantin

Réflexe — ce que le basileus obtient, ce que l'Église lui refuse.

Exemple. Juger un empereur qui écarte un patriarche mais ne peut faire bénir son mariage.

> Il commande aux hommes d'Église, pas à leurs règles : la symphonie est inégale, pas un césaropapisme.

Attention — le basileus n'est pas prêtre ; césaropapisme = mot moderne.

Cas 6 · Comparer le calife aux deux empereurs

Réflexe — rite, dogme, contre-pouvoir, puis légitimité et puissance.

Exemple. Comparer un souverain qui échoue à imposer une doctrine à un autre qui y parvient un temps.

> Le premier laisse le dogme aux savants, le second aux conciles qu'il convoque.

Attention — calife ≠ prophète ≠ « pape de l'islam » ; aucune théocratie pure.

Les pièges

- Confondre sacre (onction, 751 et 754) et couronnement (800).
- Parler de « séparation » ou de « laïcité » pour Gélase ou pour Byzance.
- Faire du pape et de l'empereur, en 800, des souverains au sommet de leur puissance.
- Faire du basileus un prêtre ou du calife un « pape de l'islam ».
- Juxtaposer une partie par empire sans comparer, ou traiter tout le Moyen Âge au lieu des VIII^{e}-X^{e} siècles.
- Employer « césaropapisme » ou « théocratie » comme des constats indiscutables.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).